

Internement des soldats juifs d'Algérie

L'**internement des soldats juifs d'Algérie** est le placement dans des camps d'internement des Juifs algériens servant dans l'armée française, durant la Seconde Guerre mondiale. Lorsque le second conflit mondial éclate en septembre 1939, plusieurs centaines de Juifs d'Algérie sont comme leurs compatriotes français d'Algérie et de métropole mobilisés sous les drapeaux. Ils rejoignent principalement des unités de zouaves et de chasseurs d'Afrique. Après la défaite française face à l'Allemagne nazie lors de la bataille de France, les soldats juifs se retrouvent dans une situation difficile au sein des forces françaises d'Afrique du Nord ralliées au gouvernement collaborationniste de Vichy.

La décision de les interner est prise après l'une des lois sur le statut des Juifs, celle du 7 octobre 1940, qui abroge le décret Crémieux de 1870 et retire ainsi aux Juifs d'Algérie la nationalité française acquise collectivement soixante-dix ans plus tôt.

Le 28 février 1941, le général Huntziger, secrétaire d'État à la Guerre de Vichy, envoie au général Weygand, délégué général du gouvernement de Vichy en Afrique française, un courrier lui signalant que « les rapports sur l'état d'esprit des troupes de l'Afrique du Nord font ressortir que les juifs demeurés dans les unités ont une influence néfaste et que, par leur manque de sens national, ils nuisent au bon moral dans ces unités » et lui demandant de « retirer tous les juifs des unités de l'Afrique du Nord ».

Le 27 mars 1941, les circulaires Picquendar¹ donnent le signal de l'internement de ces soldats. Les Juifs algériens sont donc démobilisés et, contrairement aux autres jeunes Français, envoyés dans les camps pour y être astreints à des travaux humiliants et inutiles². Ils commencent à rejoindre le camp de Bedeau et celui de Teleghma.

La note de service du général Giraud, commandant en chef des forces terrestres et aériennes en Afrique française, du 16 novembre 1942, et la note 582 MGP-CAB du 30 décembre 1942 adressée aux unités de l'état-major du général Prioux, major général, par ordre de l'amiral Darlan, prévoit le maintien en poste des soldats et des fonctionnaires israélites lorsqu'ils sont anciens combattants ou médaillés militaires, leur maintien dans des unités non combattantes sinon, et la possibilité de dérogations pour ceux qui en font la demande.

En novembre 1942, l'opération Torch place progressivement le territoire algérien sous le contrôle des Alliés mais ce n'est qu'en juin 1943 que les soldats internés peuvent rentrer chez eux.

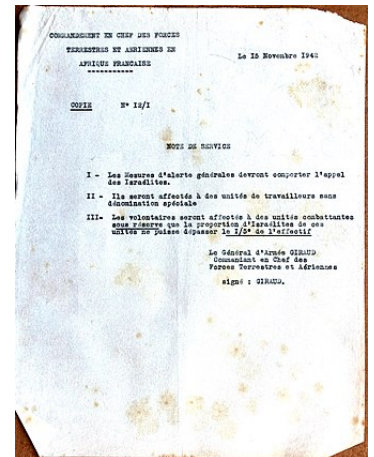
À partir de 1958, des actions sont entreprises pour obtenir une reconnaissance morale de ces faits auprès des autorités de la République française, voire le statut d'interné politique pour ces soldats juifs. Le 20 novembre 1992, un projet de loi visant à faire reconnaître le caractère abusif et raciste de ces mesures est déposé à l'Assemblée nationale par Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur. En 2000, l'existence des camps algériens est reconnue par l'Allemagne, qui indemnise les plus démunis parmi les anciens internés considérant qu'ils ont été soumis à des travaux forcés.

Notes et références

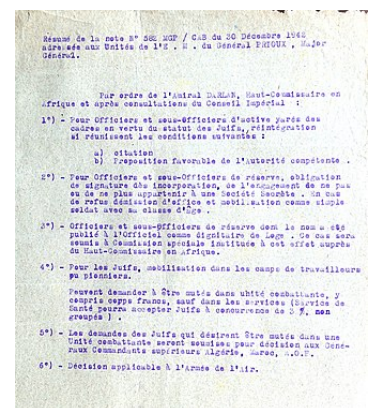
- Le général Picquendar est le chef d'état-major de l'armée de terre.
- Jacob Oliel, « Les camps de vichy en Afrique du Nord (1940-1944) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 198, 1^{er} trimestre 2013, p. 227-244 (lire en ligne (https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2013-1-page-227.htm))

Sources

- Jean-Dominique Merchet, « Une page noire, jamais écrite, de l'histoire de l'armée. Quand vichy internait ses soldats juifs d'Algérie. », *Libération*, 30 décembre 1997 (lire en ligne (http://www.liberation.fr/societe/0101232677-une-page-noire-jamais-ecrite-de-l-histoire-de-l-armee-quand-vichy-internait-ses-soldats-juifs-d-algerie))
- « Les soldats juifs d'Algérie (http://www.akadem.org/photos/contextuels/4225_Soldats_juifs_Algérie_1.pdf) », dossier du site Akadem.



Note de service du général Giraud, commandant en chef des Forces Terrestres et Aériennes en Afrique Française du 16 novembre 1942



Résumé de la Note 582 MGP-CAB du 30 décembre 1942 adressée aux unités de l'État Major, du général Prioux, Major général, (par ordre de l'amiral Darlan, et après consultation du Conseil Impérial)

- « Note de service 110 MGP/NOB, Commandant en Chef Civil et Militaire, division du personnel, suivant la notification 334 G/I de la 19e RM du 15/3/1943 » (https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Note_de_service_du_Commandant_en_Chef_Civil_et_Militaire_pour_notification_de_la_19e_RM_du_15_3_1943.jpg), sur *WikiCommons* (consulté le 7 août 2018).

Bibliographie

- Norbert Bel-Ange, *Quand Vichy internait ses soldats juifs d'Algérie : Bedeau, sud oranais, 1941-1943, Paris/Budapest/Kinshasa etc.*, L'Harmattan, coll. « Mémoires du xx^e siècle », 2006, 309 p. (ISBN 2-7475-9760-1, lire en ligne (<https://books.google.com/books?id=tQJQP0V81uMC&printsec=frontcover>))

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Internement_des_soldats_juifs_d%27Algérie&oldid=187736199 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 5 novembre 2021 à 16:03.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

[Politique de confidentialité](#)

[À propos de Wikipédia](#)

[Avertissements](#)

[Contact](#)

[Développeurs](#)

[Statistiques](#)

[Déclaration sur les témoins \(cookies\)](#)